C A N A D A PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI COWANSVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 1915

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 700 000 \$ ET AUTORISANT LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE JAMES (TRAVAUX D'EGOUT, D'AQUEDUC ET DE VOIRIE Y INCLUANT DÉBARCADÈRE ET CORRIDOR ACTIF)

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Cowansville d'autoriser les travaux prévus au présent règlement;

Considérant que la Ville de Cowansville n'a pas en main les fonds nécessaires pour acquitter cette somme et qu'il y a lieu d'emprunter pour se les procurer;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil municipal de Cowansville du 6 juin 2023 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance.

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

- **1.** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- 2. Le conseil est autorisé à procéder à des travaux de prolongement de la rue James, notamment par des travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie y incluant débarcadère et corridor actif, le tout selon le bordereau des quantités et l'étude des coûts préliminaires F210432 préparés par FNX Innov et approuvé en date du 23 mai 2023 dont copie est jointe au présent règlement comme annexe B.
- **3.** Pour les fins du présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser une somme de 3 700 000 \$, incluant frais, taxes et imprévus, le tout selon l'estimation et la répartition des coûts préparée par madame Josée Tassé, directrice des finances et trésorière en date du 4 mai 2023 et jointe au présent règlement comme annexe A.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 700 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.

- **4**. Pour défrayer une partie du coût des travaux décrétés par le présent règlement et pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt :
 - 4.1 sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation no. 1 identifié aux annexes C et C-1 jointes au présent règlement, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur la superficie de ces immeubles imposables telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, afin de défrayer le coût réel des travaux d'aqueduc, d'égout et de bassin de rétention identifiés à l'annexe A par une somme de 1 580 000 \$ (représentant environ 43% de la somme autorisée à emprunter);
 - 4.2 sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation no. 2 identifié aux annexes C et C-2 jointes au présent règlement, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur la superficie de ces immeubles imposables telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, afin de défrayer le coût réel des travaux du bassin de rétention identifiés à l'annexe A par une somme de 440 000 \$ (représentant environ 12% de la somme autorisée à emprunter);

- 4.3 sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale, afin de défrayer le coût réel des travaux d'égout, de voirie et de travaux connexes identifié à l'annexe A par une somme de 1 680 000 \$ (représentant environ 45% de la somme autorisée à emprunter).
- 5. Dans le cas d'immeubles non imposables, le coût attribuable à ces immeubles sera à la charge de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, et conséquemment, pour pouvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.
- **6**. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
- 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

- **8.** La trésorière est autorisée à contracter tout emprunt temporaire, en vertu de l'article 567 de la *Loi sur les Cités et Villes*, pour un montant maximal de 3 700 000 \$ afin de combler les liquidités manquantes relatives aux paiements des dépenses effectuées en vertu du présent règlement, et ce, dans l'attente du financement permanent.
- 9. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



CERTIFICAT

RÈGLEMENT NUMÉRO 1915
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 700 000 \$ ET
AUTORISANT LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE JAMES
(TRAVAUX D'EGOUT, D'AQUEDUC ET DE VOIRIE Y INCLUANT
DÉBARCADÈRE ET CORRIDOR ACTIF)

AVIS DE MOTION DONNÉ LE 6 JUIN 2023
ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 19 JUIN 2023
APPROBATION DES PERSONNES HABILES À VOTER LE 4 JUILLET 2023
APPROBATION DU MAMH LE 12 SEPTEMBRE 2023
ENTRÉE EN VIGUEUR LE 18 SEPTEMBRE 2023

Sylvie Beauregard, mairesse
,
Julie Lamarche, OMA greffière

Ville de Cowansville - Règlement 1915 Annexe A - Estimation et répartition des coûts Prolongement de la rue James

(Travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie y incluant débarcadère et corridor actif)

		Répartition			
Description	Coût estimé	Emprunt à l'ensemble	Bassin 1 (Aqueduc, égout et bassin)	Bassin 2 (bassin)	
Coût prolongement de la rue James avec débarcadère e	et corridor actif	(selon FNX F21	01432 en date du 23	3-05-2023)	
Préparation du site (item 1.0)	159 000 \$	62 880 \$		26 700 \$	
Égout domestique (item 2.0)	117 650 \$	0\$	117 650 \$	0 \$	
Égout pluvial (item 3.0)	1 625 650 \$	459 274 \$	849 002 \$	317 375 \$	
Aqueduc (item 4.0)	200 025 \$	0\$	200 025 \$	0 \$	
Travaux de voirie et corridor actif (item 5.0)	755 120 \$	755 120 \$	0\$	0 \$	
Travaux connexes (item 6.0)	37 800 \$	37 800 \$	0 \$	0\$	
White the design of the second are graded and the	2 895 245 \$	1 315 074 \$	1 236 097 \$	344 075 \$	
 Imprévus et contigences ± 10 % 	289 525 \$	131 507 \$	123 610 \$	34 408 \$	
Coût total avant taxes selon Annexe B	3 184 770 \$	1 446 581 \$	1 359 706 \$	378 483 \$	
Frais généraux (laboratoires, arpentages, etc.) ± 2,5 %	72 381 \$	32 877 \$	30 902 \$	8 602 \$	
Sous-total des coûts directs	3 257 151 \$	1 479 458 \$	1 390 609 \$	387 084 \$	
Honoraires professionnels, incluant la surveillance de chantier et services durant la construction	91 550 \$	41 198 \$	39 367 \$	10 986 \$	
Total avant taxes	3 348 701 \$	1 520 655 \$	1 429 975 \$	398 070 \$	
Taxes					
• TPS 5 %	167 435 \$	76 033 \$	71 499 \$	19 904 \$	
● TVQ 9,975 %	334 033 \$	151 685 \$	142 640 \$	39 708 \$	
Moins ristourne	-334 451 \$	-151 875 \$	-142 819 \$	-39 757 \$	
Taxes nettes	167 016 \$	75 843 \$	71 320 \$	19 854 \$	
Frais incidents (intérêts, émission) ± 5 %	175 786 \$	79 825 \$	75 065 \$	20 896 \$	
Grand total	3 691 503 \$	1 676 323 \$	1 576 360 \$	438 820 \$	
Grand coût total arrondi	3 700 000 \$	1 680 000 \$	1 580 000 \$	440 000 \$	

Préparée par

godeo Talles, CPA.OMA

Directrice des finances et trèsorière Le 4 mai 2023

Ville de Cowansville - Règlement 1915 Annexe B - Étude de coût prolongement de la rue James avec débarcadère et corridor actif Prolongement de la rue James (Travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie y incluant débarcadère et corridor actif)



BORDEREAU DES QUANTITÉS ET DES COÛTS PRÉLIMINAIRES

tem	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Pourcentage ville	Montant ville	Pourcentage bassin de taxation #1	Montant bassin de taxation #1	Pourcentage bassin de taxation #2	Montant bassin de taxation #2
Rue .	lames										
1.0	PRÉPARATION DE SITE	-	T								
1.1	Signalisation, organisation de chantier et préparation du site	forfait	1	10 000.00 \$	10 000.00 \$	100	10 000,00 \$	0	0.00\$	0	0.00\$
1.2	Déboisement	m²	1550	10.00\$	15 500.00 \$	100 28	15 500.00 \$ 21 000.00 \$	0 52	0.00 \$ 39 000.00 \$	0 20	15 000,00 \$
1.3	Provision pour sols contaminés Déblais de Roc	forfait m ³	780	75 000.00 \$ 75.00 \$	75 000.00 \$ 58 500.00 \$	28	16 380.00 \$	52	30 420.00\$	20	11 700.00 5
1.7	SOUS-TOTAL PREPARATION DE SITE		700	70.000	159 000.00 \$		62 880.00 \$		69 420.00 \$		26 700.00 \$
2.0	ÉGOUT DOMESTIQUE										
21	PVC DR-35 200mmø	mlin	185	300.00\$	55 500.00 \$	0	0.00 \$	100	55 500,00 \$	0	0.003
22	Raccordement à la conduite existante du réseau sans pression	unité	1	3 500.00 \$	3 500.00 \$	0	0.00\$	100	3 500.00 \$	0	0.003
23	Regard 1200mm	unité	6	7 800.00 \$	46 800.00 \$	0	0.00\$	100	46 800.00 \$	0	0.00
24	Branchsment de service 150mm Branchsment de service 200mmCPE	unité	5	1 500.00 \$ 2 500.00 \$	7 500.00 \$ 2 500.00 \$	0	0.00 S	100	7 500.00 \$ 2 500.00 \$	0	0.003
	Nettoyage, essais d'étanchéité et de déformation et inspection télévisée des conduites d'égout sanitaire	mlin	185	10.00\$	1 850.00 \$	0	0.00\$	100	1850.00\$	0	0.003
	SOUS-TOTAL ÉGOUT DOMESTIQUE				117 650,00 \$		0.00 \$		117 650.00 \$		0.00 \$
3.0	ÉGOUT PLUVIAL			- 120 - 1							
3.1	TBA 450mmø	mlin	300	400.00\$	120 000.00\$	29	34 800.00 \$	71	85 200.00 \$	0	0.00
3.2		mlin	75	300.00\$	22 500.00 \$	29	6 525.00 \$	71	15 975.00 \$	0	0.00
	PVC DR-35 150nm Ø	mlin	65	250.00\$	16 250.00 \$	29	471250\$	71	11 537.50 \$	0	0.00
	Regard 1200mm	unité	9	7600.00\$	68 400.00 \$	29	19 836.00 \$	71	48 564.00 \$ 60 705.00 \$	0	0.00
	Puisard de rue Branchement de service 150mm	unité	19	4 500.00 \$ 2 000.00 \$	86 500,00 \$ 8 000,00 \$	29 0	24 795.00 \$ 0.00 \$	100	8000.00\$. 0	0.00
	Branchement de service 375mm	unité	1	5 000.00 \$	5 000.00 \$	0	0.00\$	100	5 000,00 \$	0	0.00
38	Branchement de service 200mm CPE	unité	1	2 500.00 \$	2 500.00 \$	0	0.00\$	100	2 500.00 \$	0	0.00
	Nettoyage, essais de déformation et inspection télévisée des conduites d'égout pluvial	mlin.	300	10.00\$	3 000.00\$	28	840.00\$	72 48	2 160.00 \$ 513 360.00 \$	0 25	267 375.00
311	Chambre stormtech MC-3500 Unité de traitement Jellyfish	m³ unité	1426	750.00 \$ 200.000.00 \$	1 069 500.00 \$ 200 000.00 \$	27	288 765.00 \$ 54 000.00 \$	48	96 000.00 \$	25	50 000.00
40.11	Chambre de régulateur 10ans et 100ans	unité	1	25 000.00 \$	25 000.00 \$	100	25 000.00 \$	0	0.00\$	0	0.00
	SOUS-TOTAL ÉGOUT PLUVIAL			V. 1. S. III	1 625 650.00 \$		459 273.50 \$		849 001.50 \$		317 375.00 \$
4.0	AQUEDUC										
4.1	-PVC DR-18 150mmØ	mlin.	385	350.00\$	134 750,00 \$	0	0.00\$	100	134 750.00 \$	0	0.00
4.2	Raccordement à la conduite existante du réseau sans pression	unité	2	1 500.00 \$	3 000.00 \$	0	0.00\$	100	3 000.00\$	0	0.00
4.4	Vanne et bouche à clé Branchement de service 100mm	unité	5	2 500.00 \$ 1 500.00 \$	5 000.00 \$ 7 500.00 \$	0	0.00\$	100	5 000.00 \$ 7 500.00 \$	0	0.00
	Branchement de service 150 mm CPE	unité	1	2 000.00\$	2 000.00 \$	0	0.00\$	100	2 000.00\$	0	0,00
	Poteau d'incendie	unitė	3	11 000.00\$	33 000.00 \$	0	0.00\$	100	33 000.00\$	0	0.00
4.7	Nettoyage, désinfectation et essais d'étanchéité et de conductivité de la conduite d'eau potable par une firme spécialisée approuvée par l'ingénieur	mlin	385	15.00\$	5 775.00 \$	0	0.00\$	100	5 775.00 \$	0	0.00
4.8	Déplacement poteau d'incendie rue Bernard	unitë	1	9 000.00 \$	9 000,00 \$	0	0,00\$	100	9 000.00 \$	0	0.00
	SOUS-TOTAL AQUEDUC				200 025.00 \$		0.00 \$		200 025.00 \$		0.00
5.0	TRAVAUX DE VOIRIE ET CORRIDOR ACTIF								-		
5.1.1	Chaussée Préparation et mise en forme de l'infrastructure, incluant déblai, remblai, nivellement et compaction	m²	4250	12.00\$	51 000.00 \$	100	51 000,00 \$	0	0.00\$	0	0.00
5.1.2	Membrane géotextile type III sur l'infrastructure (payable superficie pavage)	m²	4250	4.00\$	17 000.00 \$	100	17 000.00 \$	0	0.00\$	0	0.00
5.1.3	Sous-fondation de pierre concassée MG-112, 575 mm d'épaisseur (payable superficie pavage)	m²	4250	25.00\$	106 250,00 \$	100	106 250.00 \$	0	0.00\$	0	0.00
5.1.4	Fondation de pierre concassée MG-20, 200 mm d'épaisseur (payable superficie pavage)	m²	4250	15.00\$	63 750.00 \$	100	63 750.00 \$	0	0.00\$	0	0.00
5.1.5	Couche de base : ESG-14 PG58S-28 60mm d'épaisseur	m²	4250	30.00\$	127 500.00 \$	100	127 500.00 \$	0	0.00\$	0	0.00
5.1.6	Couche d'usure : ESS-10 PG58S-28 40mm d'épaisseur	m²	4250	30.00\$	127 500.00 \$	100	127 500.00 \$	0	0.00\$	0	0.00
5.1.7	Trottoir monolithique en béton 32MPa, largeur 1.5m incluant les fondations	mlin	60	220.00\$	13 200.00 \$	100	13 200.00 \$	0	0.00\$	0	0.00
5.1.8		mlin	650	75.00\$	48 750.00 \$	100	48 750.00 \$	0	0.00\$	0	0.00
_	Bordure en béton 32 Mpa, largeur 200mm incluant les fondations	450000	-	22222			27777777		0.00\$	0	0.00
5.1.9	Réfection chaussée rue Bernard	m²	200	150.00\$	30 000.00 \$	100	30 000.00 \$	0	0.003	U	0.00
5.2	Corridor actif Préparation et mise en forme de l'infrastructure, incluant déblai, remblai, nivellement et compaction	m²	820	12.00\$	9840.00\$	100	9 840.00 \$	0	0.00\$	0	0.00
5.22	Membrane géotextile type III sur l'infrastructure (payable superficie pavage)	m ^a	820	4.00\$	3 280.00 \$	100	3 280.00 \$	0	0.00\$	0	0.00
5.23	Fondation de pierre concassée MG-20, 450 mm d'épaisseur (payable superficie pavage)	m²	820	36.00\$	28 700.00 \$	100	28 700.00 \$	0	0.00\$	0	0.00
5.24	Pavage de surface ESG-14 PG 58s-28, 60mm d'épaisseur	m²	820	30.00\$	24 600,00 \$	100	24 600.00 \$	0	0.00\$	0	0.00
5.25	Tranchée électrique pour éclairage	mlin	275	50.00\$	13 750.00 \$	100	13 750.00 \$	0	0.00\$	0	0.00
5.26	Lampadaire	unité	6	15 000.00 \$	90 000.00\$	100	90 000,00 \$	0	0.00\$	0	0.00
	SOUS-TOTAL TRAVAUX DE VOIRIE	4.1110			755 120.00 \$		755 120.00 \$		0.00\$		0.00
6.0	TRAVAUX CONNEXES		Т		100 120.00 \$		120.00 9		1		1
6.1	Remise en état des lieux	forfait	1	2 000.00 \$	2 000.00\$	100	2 000.00\$	0	0.00\$	0	0.00
	Gazon en plaques incluant 150mm de terre végétale	m²	1300	16.00 \$	20 800.00\$	100	20 800.00 \$	0	0.00 \$	0	0.00
6.3	Marquage des stationnements, débarcadère et rues SOUS-TOTAL TRAVAUX CONNEXES	forfait	1 '-	15 000.00 \$	15 000.00 \$	100	15 000.00 \$ 37 800.00 \$	U	0.00\$	U	0.00
	SOUS-TOTAL TRAYAUX CONNEXES				J 000.00 \$			Sous-total	T	Sous-total	1

INITIALES:

Ville de Cowansville - Règlement 1915 Annexe B - Étude de coût prolongement de la rue James avec débarcadère et corridor actif Prolongement de la rue James (Travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie y incluant débarcadère et corridor actif)



BORDEREAU DES QUANTITÉS ET DES COÛTS PRÉLIMINAIRES

		379	
F21	01	132	

2022-03-23

Item	Nature des travaux		Montant total	Montant ville	Montant bassin de taxation #1	Montant bassin de taxation #2
RAVA	UX CIVILS					
	Rue James					
1.0	PRÉPARATION DE SITE		159 000.00 \$	62 880.00 \$	69 420.00 \$	26 700.00 \$
2.0	ÉGOUT DOMESTIQUE		117 650.00 \$	0.00 \$	117 650.00 \$	0.00 \$
	ÉGOUT PLUVIAL	_	1 625 650.00 \$	459 273.50 \$	849 001.50 \$	317 375.00 \$
	AQUEDUC		200 025.00 \$	0.00 \$	200 025.00 \$	0.00 \$
5.0	TRAVAUX DE VOIRIE ET CORRIDOR ACTIF		755 120.00 \$	755 120.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
6.0	TRAVAUX CONNEXES		37 800.00 \$	37 800.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
		RUE JAMES SOUS-TOTAL	2 895 245.00 \$	1 315 073.50 \$	1 236 096.50 \$	344 075.00 \$
		SOUS-TOTAL:	2 895 245.00 \$	1 315 073.50 \$	1 236 096.50 \$	344 075.00 \$
		Imprévus (10%)	289 524.50 \$	131 507.35 \$	123 609.65 \$	34 407.50 \$
		SOUS-TOTAL AVEC IMPRÉVUS:	3 184 769.50 \$	1 446 580.85 \$	1 359 706.15 \$	378 482.50 \$
		TPS (5 %):	159 238.48 \$	72 329.04 \$	67 985.31 \$	18 924.13 \$
		TVQ (9,975 %) :	317 680.76 \$	144 296.44 \$	135 630.69 \$	37 753.63 \$
		TOTAL TRAVAUX CIVILS:	3 661 688.73 \$	1 663 206.33 \$	1 563 322.15 \$	435 160.25 \$

Préparé par: Frédérick Allaire,CPI

2023.05.2

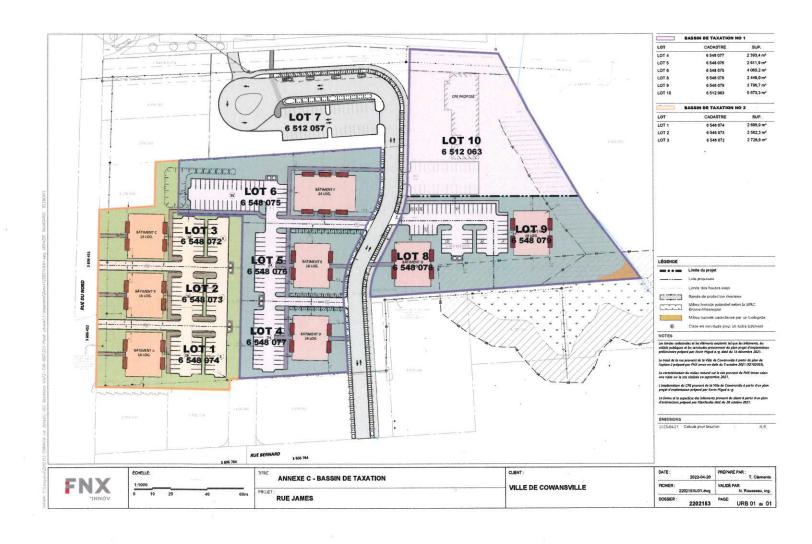
3 44.04.40

11:04:13-0

Vérifié par: Jade Bossé Bélanger, ing.

Annexe B Coûts estimatifs

NITIALES:	
-----------	--



Ville de Cowansville - Règlement 1915 Annexe C-1 - Bassin taxation no. 1 selon superficie Prolongement de la rue James

(Travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie y incluant débarcadère et corridor actif)

BASSIN Taxation no. 1 = aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial (partie) + contribution pour bassin de rétention pour les lots sur la rue Nord

	Matricule	Cadastre	Superficie Bassin 1 taxable (m2)	Remarques	Superficie Bassin 1 taxable (m2)	Bassin 1 (part estimés riverains)
	Watricule	Cauastre	taxable (III2)	Remarques	taxable (III2)	Tiveralis /
	Rue James					
	Lot 4	6548077	2 393.4		11.40%	180 174 \$
	Lot 5	6548076	2 611.9		12.44%	196 622 \$
	Lot 6	6548075	4 065.2		19.37%	306 025 \$
	Lot 8	6548078	2 448.0		11.66%	184 284 \$
	Lot 9	6548079	3 796.7		18.09%	285 813 \$
	Lot 10	6512063	5673.3		27.03%	427 082 \$
T	OTAL SUPERI	FICIE	20 988.5		100%	
Co	ût estimé au m	n2 du Bassin 1	selon superfic	ie taxable		75.28 \$
Co	ût estimé total	pour le bassi	n 1 à répartir au	x riverains	A STATE OF THE STATE OF	1 580 000

Préparée par

Josée Tassé, CPA OMA

Directrice des finances et trèsorière

gate Talle CPA.OMA

Le 4 mai 2023

Ville de Cowansville - Règlement 1915 Annexe C-2 - Bassin taxation no. 2 selon superficie Prolongement de la rue James

(Travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie y incluant débarcadère et corridor actif)

BASSIN Taxation no. 2 = contribution pour bassin de rétention pour les lots sur la rue Nord

			Superficie Bassin 2		Superficie Bassin 2	Bassin 2 (part estimés
	Matricule	Cadastre	taxable (m2)	Remarques	taxable (m2)	riverains)
	Rue Nord				1.	
	Lot 1	6548074	2 698.9		33.78%	148 623 \$
	Lot 2	6548073	2 562.3		32.07%	141 101 \$
	Lot 3	6548072	2 728.9		34.15%	150 275 \$
Т	OTAL SUPER	FICIE	7 990.1		100%	
Co	ût estimé au n	n2 du Bassin 2	2 selon superfici	e taxable	DEPOSITOR CHARACTER	55.07 \$
Co	Coût estimé total pour le bassin 2 à répartir aux riverains					

Préparée par

godeo Talle CPA.OMA

Josée Tassé, CPA OMA Directrice des finances et trèsorière Le 4 mai 2023